

Transports

Gouvernement du Québec

Décret 1565-98, 16 décembre 1998

Loi sur la voirie
(L.R.Q., c. V-9)

CONCERNANT les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2 de la Loi sur la voirie (L.R.Q., c. V-9), le gouvernement détermine, par décret publié à la *Gazette officielle du Québec*, les routes dont le ministre des Transports est responsable de la gestion;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3 de cette loi, le gouvernement peut, par décret publié à la *Gazette officielle du Québec*, déterminer qu'une route sous la gestion du ministre devient, à compter de la date indiquée au décret, gérée par une municipalité selon la sous-section 22.2 de la section XI de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) ou, le cas échéant, selon le chapitre 0.1 du titre XIX du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

ATTENDU QUE les décrets 292-93 du 3 mars 1993, 492-93 du 31 mars 1993, 1127-93 du 11 août 1993, 1607-93 du 17 novembre 1993, 1292-94 du 17 août 1994, 73-95 du 18 janvier 1995, 485-95 du 5 avril 1995, 325-96 du 13 mars 1996, 686-96 du 5 juin 1996, 1410-96 du 13 novembre 1996, 723-97 du 28 mai 1997, 1538-97 du 26 novembre 1997 et 724-98 du 27 mai 1998 ont déterminé, par municipalité, les routes dont le ministre des Transports est responsable de la gestion;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'annexe de ces décrets afin de corriger la description qui est faite à certaines routes, d'ajouter des routes à celles dont le ministre a la charge et d'en retirer de manière à ce que leur gestion soit transférée, en vertu du présent décret, à une municipalité sur le territoire où ces routes sont situées;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire état des routes ayant été l'objet d'un changement de largeur d'emprise mais dont la longueur demeure la même ainsi que de celles ayant été l'objet d'un réaménagement géométrique;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports:

QUE les annexes des décrets 292-93 du 3 mars 1993, 492-93 du 31 mars 1993, 1127-93 du 11 août 1993, 1607-93 du 17 novembre 1993, 1292-94 du 17 août 1994, 73-95 du 18 janvier 1995, 485-95 du 5 avril 1995, 325-96 du 13 mars 1996, 686-96 du 5 juin 1996, 1410-96 du 13 novembre 1996, 723-97 du 28 mai 1997, 1538-97 du 26 novembre 1997 et 724-98 du 27 mai 1998 concernant les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports soient modifiées, en regard des municipalités indiquées, par les corrections à la description, les ajouts, les retraits, les changements de largeur d'emprise et les réaménagements géométriques des routes énumérées en annexe au présent décret;

QUE le présent décret prenne effet à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

ANNEXE

DÉCRET CONCERNANT LES ROUTES DONT LA GESTION INCOMBE AU MINISTRE DES TRANSPORTS

NOTE DE PRÉSENTATION

A. CORRECTION À LA DESCRIPTION, AJOUT OU RETRAIT

Les routes identifiées dans les sections « Correction à la description », « Ajout » ou « Retrait » de l'annexe du présent décret ont été décrites pour chaque municipalité où elles sont situées à l'aide des cinq éléments suivants:

- 1^o Classe de la route
- 2^o Identification de section
- 3^o Nom de la route
- 4^o Localisation du début
- 5^o Longueur en km

1^o Classe de la route

La nomenclature des classes de routes provient de la classification fonctionnelle établie par le ministère des Transports.

2° Identification de section

Les routes sont identifiées par une séquence de chiffres composée de sept groupes différents:

Route: Groupe 1: numéro de la route
 Groupe 2: numéro du tronçon de la route
 Groupe 3: numéro de la section de la route

Sous-route: Groupe 4: le seul chiffre autre que le zéro pouvant apparaître dans ce groupe est le 3 et il est utilisé lorsqu'on identifie une ou plusieurs bretelles
 Groupe 5: ce groupe de chiffres indique un numéro séquentiel de carrefour à l'intérieur d'un tronçon routier
 Groupe 6: lettre identifiant la bretelle, le cas échéant
 Groupe 7: lettre identifiant le type de chaussée
 (C: contiguë S: séparée)

3° Nom de la route

Pour les routes dont le numéro est inférieur à 1 000, c'est ce numéro qui est inscrit dans cet élément et non l'odonyme. Pour les routes dont le numéro est de 10 000 et plus, c'est l'odonyme qui est utilisé au lieu du numéro de la route.

Lorsqu'il existe le long d'une section de route une ou plusieurs bretelles, on inscrit également dans cet élément le nombre total de bretelles rattachées à cette section; on retrouve alors sous la rubrique «Longueur en km» la longueur cumulée de toutes ces bretelles.

4° Localisation du début

Cet élément contient la description d'un repère physique pour localiser le début d'une section de route.

5° Longueur en km

La longueur en kilomètre est inscrite pour chaque route ou partie de route. Cette longueur, établie par le ministre des Transports, correspond à la distance parcourue par un véhicule entre deux points, et ce sans que soit prise en considération la configuration de la route (nombre de voies, surlargeurs, etc.). Ainsi, la longueur est la même que ce soit une autoroute ou une route collectrice.

B. CHANGEMENT DE LARGEUR D'EMPRISE

Les routes identifiées dans la section «Changement de largeur d'emprise» de l'annexe du présent décret ont été décrites pour chaque municipalité où elles sont situées à l'aide des six éléments suivants:

1° Identification de section

Dorénavant, les routes sont identifiées par une séquence de chiffres composée de trois groupes différents:

Route: Groupe 1: numéro de la route
 Groupe 2: numéro du tronçon de la route
 Groupe 3: numéro de la section de la route

2° Nom de la route

3° Nom de l'arpenteur-géomètre

4° Numéro de minutes

5° Numéro du plan

6° Longueur en km

C. RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE:

Les routes identifiées dans la section «Réaménagement géométrique» de l'annexe du présent décret ont été décrites à l'aide des cinq éléments de la section A ci-dessus ainsi que du numéro du plan, du nom de l'arpenteur-géomètre et du numéro de ses minutes.

NOTE: En raison de contraintes techniques, la désignation des lieux apparaissant aux annexes ne rencontre pas nécessairement les normes de la Commission de toponymie.

CORRECTIONS À LA DESCRIPTION

ALBANEL, M (9203000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00373-01-050-0-00-8	Route 373	Limite Normandin, v	0,74
	00373-01-060-0-00-8	Route 373	741 mètres au nord limite Normandin, v	1,23
	00373-01-070-0-00-4	Route 373	346 mètres au nord int. Grand Rang Sud	7,41
	00373-01-081-0-00-1	Route 373	Intersection route du Premier-Rang	6,19

est remplacée par

Nationale	00169-02-111-000-C	Route 169	741 mètres au nord limite Normandin, v	0,74
	00169-02-104-000-C	Route 169	346 mètres au nord intersection Grand Rang Sud	1,23
	00169-02-101-000-C	Route 169	Intersection route du Premier-Rang	7,41
	00169-02-094-000-C	Route 169	Limite Dolbeau-Mistassini, v	6,19

DOLBEAU-MISTASSINI, V (9202200)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00169-02-080-0-00-2	Route 169	Pont sur Rivière Mistassini	0,56
	00169-02-091-0-00-9	Route 169	Intersection route 373	2,96
	00169-02-100-0-00-8	Route 169	Intersection avenue de la Friche	6,69
Régionale	00373-01-085-000-C	Route 373	Limite Albanel, m	4,55
	00373-01-088-000-C	Route 373	Intersection boulevard Wallberg	0,82
Collectrice	46300-01-000-0-00-8	Rg Saint-Louis et Quatrième Rg	Intersection route 169	7,49
	46400-01-000-0-00-6	Rang Saint-Jean	Intersection route 169	1,59

est remplacée par

Nationale	00169-02-081-000-C	Route 169	Pont sur Rivière Mistassini	1,38
	00169-02-083-000-C	Route 169	Intersection boulevard Vézina	0,82
	00169-02-092-000-C	Route 169	Intersection boulevard Wallberg	4,55
Régionale	00373-01-041-000-C	Route 373	Intersection avenue de la Friche	2,15
	00373-01-031-000-C	Route 373	Limite Saint-Félicien, v	6,69
Collectrice	46300-01-010-000-C	Rang Saint-Louis	Intersection route 169	0,76
	46300-01-020-000-C	Rang Saint-Louis et 4 ^e Rang	756 mètres intersection route 169	6,73
	46400-01-004-000-C	Rang Saint-Jean	Intersection route 169	1,04
	46400-01-008-000-C	Rang Saint-Jean	1,037 mètres intersection route 169	0,55

DOUAY (BAIE-JAMES), NO (9906056)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	20280-01-000-0-00-2	Route Joutel-Poirier	Intersection route 109	6,74

est remplacée par

Accès aux ressources	20280-01-000-000-C	Route Joutel-Poirier	Intersection route 109	6,74
----------------------	--------------------	----------------------	------------------------	------

JOUTEL (BAIE-JAMES), NO (9906057)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	20280-02-000-0-00-0	Route Joutel-Poirier	Limite Douay, no	7,07
est remplacée par				
Accès aux ressources	20280-02-010-000-C	Route Joutel-Poirier	Limite Douay, no	7,07

NORMANDIN, V (9204000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00373-01-020-0-00-5	Route 373	Limite Saint-Méthode, m	6,83
	00373-01-030-0-00-3	Route 373	Intersection avenue Picard	0,97
	00373-01-040-0-00-1	Route 373	27 mètres au nord rue Saint-Edmond	6,46
est remplacée par				
Nationale	00169-02-121-000-C	Route 169	Intersection rue Picard	6,83
	00169-02-117-000-C	Route 169	27 mètres au nord rue Saint-Edmond	0,97
	00169-02-114-000-C	Route 169	Limite Albanel, v	6,46

SAINT-FÉLICIEN, V (9104200)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00169-02-110-000-C	Route 169	Limite Dolbeau-Mistassini, v	10,62
	00169-02-120-000-C	Route 169	Intersection Sixième Rang sud	3,63
Régionale	00373-01-010-000-C	Route 373	Intersection route 169	7,50
est remplacée par				
Régionale	00373-01-021-000-C	Route 373	Intersection Sixième Rang Sud	10,62
	00373-01-011-000-C	Route 373	Intersection route 169	3,63
Nationale	00169-02-124-000-C	Route 169	Limite Normandin, v	7,50

AJOUTS ET CORRECTIONS À LA DESCRIPTION

LACHUTE, V (7602000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Autoroutière	00050-03-061-0-00-5	Autoroute 50	Limite Chatham, ct	0,90
		4 bretelles		2,67
	00050-03-071-0-00-3	Autoroute 50	Intersection route 327	2,31
est remplacée par				
Autoroutière	00050-03-075-000-S	Autoroute 50	Limite Saint-André-d'Argenteuil, p	4,00
		10 bretelles		6,60
	00050-03-076-000-S	Autoroute 50	Fin des chaussées séparées	4,02

AJOUTS

McWATTERS, M (8605000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Locale 1	22240-02-010-000-C	Chemin Descoteaux	Intersection route des Pionniers	2,66

ROUYN-NORANDA, V (8604700)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	22240-01-000-000-C	Rue Lapointe	Intersection route 117	0,71

RETRAITS

CHIBOUGAMAU, V (9902500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Accès aux ressources	48290-01-000-0-00-9	Chemin Mine Portage	À 40 m au sud-ouest du pont Baie-Bateman	10,66

DOLBEAU-MISTASSINI, V (9202200)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	46300-01-010-000-C	Rang Saint-Louis	Intersection route 169	0,76
	46400-01-004-000-C	Rang Saint-Jean	Intersection route 169	1,04

SAINTE-LOUISE, p (1706000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	91130-01-000-0-00-3	Rue principale	Intersection Rang de la Haute Ville	0,47

CHANGEMENTS DE LARGEUR D'EMPRISE

BEAUX-RIVAGES, M (7908000)

Identification de section	Nom de la route	Nom de l'arpenteur-géomètre	Numéro de minutes	Numéro du plan	Longueur en km
26670-02-000	Chemin Mont-Laurier-Val-Barrette	Jean Fortier, a.g.	1361	622-95-65040	2,56

CHICOUTIMI, V (9405000)

Identification de section	Nom de la route	Nom de l'arpenteur-géomètre	Numéro de minutes	Numéro du plan	Longueur en km
00175-03-201	Route 175	Carmel Laberge, a.g.	7955	622-75-BO-380	3,62

ENTRELACS, M (6205300)

Identification de section	Nom de la route	Nom de l'arpenteur-géomètre	Numéro de minutes	Numéro du plan	Longueur en km
30860-04-000	Boulevard Entrelacs	Louis-Paul Beaudry, a.g.	6033	622-94-65018	3,13

GARTHBY, CT (3101000)

Identification de section	Nom de la route	Nom de l'arpenteur-géomètre	Numéro de minutes	Numéro du plan	Longueur en km
00112-04-160	Route 112	Henri Perreault, a.g.	5726	622-95-DO-014	3,66

GATINEAU, V (8101500)

Identification de section	Nom de la route	Nom de l'arpenteur-géomètre	Numéro de minutes	Numéro du plan	Longueur en km
00050-01-070	Autoroute 50	Régent Lachange, a.g.	3480	EX-76-552-010	8,14

HULL, V (8102000)

Identification de section	Nom de la route	Nom de l'arpenteur-géomètre	Numéro de minutes	Numéro du plan	Longueur en km
00005-01-035	Autoroute 5	Régent Lachange, a.g.	3478	622-91-KO-054	1,30

LOTBINIÈRE, M (3311500)

Identification de section	Nom de la route	Nom de l'arpenteur-géomètre	Numéro de minutes	Numéro du plan	Longueur en km
00132-07-082	Route 132	Réjean Blanchet, a.g.	3399		17,10

NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN, P (3308500)

Identification de section	Nom de la route	Nom de l'arpenteur-géomètre	Numéro de minutes	Numéro du plan	Longueur en km
00271-01-310	Route 271	Roger Arsenault, a.g.	8419		4,08

RIVIÈRE-MALBAIE, M (1504500)

Identification de section	Nom de la route	Nom de l'arpenteur-géomètre	Numéro de minutes	Numéro du plan	Longueur en km
00138-08-070	Route 138	Ghislain Tremblay, a.g.	1114	622-98-CO-011	4,40

SAINT-IRÉNÉE, P (1500500)

Identification de section	Nom de la route	Nom de l'arpenteur-géomètre	Numéro de minutes	Numéro du plan	Longueur en km
00362-01-070	Route 362	Ghislain Tremblay, a.g.	1113	622-98-CO-003	10,02

SAINT-JACQUES-DE-LEEDS, M (3114000)

Identification de section	Nom de la route	Nom de l'arpenteur-géomètre	Numéro de minutes	Numéro du plan	Longueur en km
00271-01-160	Route 271	Lucien Marquis, a.g.	585	622-95-DO-046	4,74

SAINT-JEAN-PORT-JOLI, M (1707000)

Identification de section	Nom de la route	Nom de l'arpenteur-géomètre	Numéro de minutes	Numéro du plan	Longueur en km
00132-10-040	Route 132	André Dumas, a.g.	2918		7,87

RÉAMÉNAGEMENTS GÉOMÉTRIQUES

ESCUMINAC, M (0602500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Nationale	00132-19-097-000-C	Route 132	Limite Nouvelle, m	14,49

est remplacée par

Nationale	00132-19-100-000-C	Route 132	Limite Nouvelle, m	14,53
-----------	--------------------	-----------	--------------------	-------

selon le plan 622-85-AO-044 préparé par Pierre Bernier, a.g., Gilles Gagné, a.g. et Michel Brisson, a.g.
sous les numéros 1032, 253, 284 et 1321 de leurs minutes

NOUVELLE, M (0602000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Nationale	00132-19-071-0-00-5	Route 132	Limite Saint-Omer, p	14,69

est remplacée par

Nationale	00132-19-073-000-C	Route 132	Limite Saint-Omer, p	14,52
-----------	--------------------	-----------	----------------------	-------

selon le plan 622-85-AO-044 préparé par Pierre Bernier, a.g., Gilles Gagné, a.g. et Michel Brisson, a.g.
sous les numéros 1032, 1042, 253, 257 et 1321 de leurs minutes

SAINT-CÔME-LINIÈRE, M (2905700)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Collectrice	00275-01-010-0-00-4	Route 275	Intersection route 173	0,05
	00275-01-020-0-00-2	Route 275	Limite Linière, vl	6,30
est remplacée par				
Collectrice	00275-01-015-000-C	Route 275	Intersection route 173	6,35
selon le plan 622-98-DL-047 préparé par Richard Poulin, a.g., sous le numéro 6810 de ses minutes				

SAINT-NAZAIRE-DE-DORCHESTER, P (1901500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Collectrice	00216-03-173-0-00-7	Route 216	Limite Saint-Malachie, p	7,88
est remplacée par				
Collectrice	00216-03-173-000-C	Route 216	Limite Saint-Malachie, p	7,88
selon le plan 622-97-DO-028 préparé par Michel Roberge, a.g., sous le numéro 6777 de ses minutes				

GRENVILLE, VL (7605500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Nationale	00344-01-021-0-00-5	Route 344	Intersection de la rue Principale	1,37
Collectrice	00344-01-021-0-00-5	Route 344	Limite Grenville, ct	0,73
est remplacée par				
Nationale	00344-01-022-000-C	Route 344	Intersection rue Principale	1,37
Collectrice	00344-01-023-000-C	Route 344	Limite Grenville, ct	0,73
selon le plan 622-95-65035 préparé par Gilles Duchesne, a.g., sous le numéro 975 de ses minutes				

SAINT-ARSÈNE, P (1206500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Collectrice	92621-02-000-0-00-8	Route de la Plaine	Limite Saint-Modeste, p	1,46
est remplacée par				
Collectrice	92621-02-000-000-C	Route de la Plaine	Limite Saint-Modeste, p	1,46
selon le plan 622-88-AO-188 préparé par Yvon Blanchet, a.g. et Gilles Gagné, a.g., sous les numéros 1090 et 323 de leurs minutes				

ROUYN-NORANDA, V (8604700)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Nationale	00101-03-140-0-00-1	Route 101	Limite Évain, sd	2,33
est remplacée par				
Nationale	00101-03-141-000-C	Route 101	Limite Évain, m	2,34
selon le plan 622-96-LO-014 préparé par Jean-Yves Bérubé et Hélène Iracà, a.g., sous les numéros 1576, 1595 et 174 de leurs minutes				

ÉVAÏN, M (8603500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Nationale	00101-03-121-0-00-4	Route 101	Limite Arntfield, sd	8,97
est remplacée par				
Nationale	00101-03-122-000-C	Route 101	Limite Arntfield, m	8,90
selon le plan 622-96-LO-034 préparé par Jean Iracà et Hélène Iracà, a.g., sous les numéros 1, 194, 196 et 209 de leurs minutes				